



Macrot

la  Plagne

Compte rendu Conseil municipal

01 septembre 2014



LE GRAND DÉBALLAGE, ORGANISÉ DANS LES RUES DE MACOT CHEF LIEU PAR L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE MACOT, LE DIMANCHE 07 SEPTEMBRE 2014.

Présents : M. Jean Luc BOCH, maire, Mmes Séverine BRUN adjointe, MM. Patrice MEREL, René ALLAMAND et Gérard MONTILLET, adjoints

Mmes Fabienne ASTIER, Patricia BÉRARD, Sylvie BÉRARD, Evelyne FAGGIANELLI, Marion LIZEROUX, Corine MICHELAS, Myriam MONTMAYEUR, conseillères municipales

MM. Laurent ASTIER, Michel ASTIER-PERRET, Richard BROCHE, Stéfan KOUMANOV, Joël OUGIER SIMONIN, conseillers municipaux.

Excusés : Christiane CHARRIÈRE, adjointe (pouvoir à Gérard MONTILLET) Raphaël OUGIER, conseiller municipal (pouvoir à Jean Luc BOCH)

Madame Patricia BÉRARD a été élue secrétaire de séance

Monsieur le maire demande si les conseillers municipaux ont des observations à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 28 juillet 2014. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Affaires générales

1. DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ À LA FÉDÉRATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIÈRES

Le conseil municipal désigne Michel ASTIER PERRET en tant que délégué titulaire et Joël OUGIER SIMONIN en tant que délégué suppléant pour représenter la collectivité au sein de la Fédération Nationale des Communes Forestières. (Votants : 19, pour : 19)

2. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VERSANTS D'AIME

Séverine Brun explique que la communauté de communes des versants d'Aime propose aux communes membres une modification de ses statuts. Sur le plan général, les modifications portent sur une mise à jour suite à des refontes réglementaires. En revanche, Séverine Brun attire l'attention des élus sur un point concernant l'adhésion de la communauté de communes à un syndicat mixte sur un vote à la majorité simple du conseil communautaire (majorité + 1) au lieu d'un vote au sein de chaque commune membre à la majorité qualifiée (les 2/3). Concrètement, cela veut dire que les communes membres auront plus de difficultés à s'opposer à la création d'un syndicat porteur des futurs projets de la Cova qui pourrait à l'avenir entraîner des difficultés budgétaires pour la structure.

Séverine Brun propose ainsi de refuser la modification statutaire proposée par la Cova et de leur demander de se limiter uniquement à une actualisation de leurs statuts.

(Votants : 19, contre la modification : 19)

Ressources humaines

3. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE POUR LE RISQUE « PRÉVOYANCE » DES AGENTS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION DU CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE

Dans le cadre de la participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents de la commune, le conseil municipal décide d'adhérer à la convention de participation pour le risque prévoyance proposée par le Centre de gestion de la Savoie. (Votants : 19, pour : 19)

4. FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU COMITÉ TECHNIQUE PLACÉ AUPRÈS DE LA COMMUNE DE MACOT LA PLAGNE ET DÉCISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ

Le conseil municipal décide de fixer à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel et à 4 le nombre de représentants suppléants siégeant au comité technique paritaire et souhaite le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants. (Votants : 19, pour : 19)

Finances

5. TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ (TCCFE) - MODALITÉS APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2015

Monsieur le maire rappelle que la commune adhère au syndicat départemental d'énergie de la Savoie mais que la commune perçoit directement la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (dérogation uniquement pour les communes de moins de 2000 habitants). Afin de pouvoir continuer à bénéficier de la réversion de cette taxe, il est demandé aux communes adhérant au SDES de délibérer en ce sens avant le 20 octobre prochain.

Le conseil municipal prend acte de l'extension, à compter du 1er janvier 2015, du dispositif de perception, de contrôle et de versement de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité aux 272 communes membres de la Savoie, sans distinction de seuil de population, au coefficient de 4 voté par le Comité syndical du Syndicat départemental d'électricité de la Savoie en 2011. (Votants : 19, pour : 19)

6. CAUTION POUR LE PROJET DE FUMIÈRE DES CHARPES

Patrice Merel rappelle à l'assemblée le projet de la fumièrre des Charpes. Il indique que ce projet collectif est subventionné à 80% par des fonds publics.

Aujourd'hui, afin que le dossier puisse voir le jour avec un commencement des travaux avant le 15 octobre 2014, pour l'obtention de ces subventions, la banque conditionne l'octroi d'un prêt aux agriculteurs concernés pour les 20% manquants sous réserve d'une caution. Le conseil municipal accepte de se porter caution du prêt des agriculteurs jusqu'au montant de 38 000 € maximum soit 20% du montant total du projet et avec une garantie sur le bâtiment créé. (Votants : 19, pour : 19)

Urbanisme

7. ZONE CHALET DES MOUTONS À PLAGNE BELLECÔTE : APPEL À CANDIDATURES

Après que Patrice Merel ait rappelé à l'assemblée l'autorisation UTN (unité touristique nouvelle) qui avait été délivrée dans le cadre d'un projet hôtelier au lieu-dit le Chalet des Moutons, le conseil municipal décide de lancer un appel à candidatures pour un projet hôtelier sur la zone dite « Chalet des Moutons à Plagne Bellecôte ». De même, le conseil municipal nomme Jean Luc BOCH, Corinne MICHELAS, Patrice MEREL, Laurent ASTIER, Stéfan KOUMANOV, Fabienne ASTIER, René ALLAMAND membres de commission ad hoc (créée uniquement pour ce projet). (Votants : 19, pour : 19)

Marchés publics

8. CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LES COMMUNES D'AIME ET MACOT POUR LA PASSATION DU MARCHÉ DE PRESTATION DE SERVICE DE TRANSPORT SANITAIRE DE PERSONNES SUR LES STATIONS D'ALTITUDE.

Le conseil municipal approuve la constitution du groupement de commandes avec la commune d'Aime pour les prestations de transport sanitaire terrestre sur les sites de La Plagne.

Le conseil municipal nomme Patrice MEREL, président de la commission spécifique de ce groupement, suppléé par monsieur Jean-Luc BOCH. (Votants : 19, pour : 19)

9. MARCHÉS DE PRESTATIONS DE DÉNEIGEMENT ET DE TRANSPORT DE NEIGE

Monsieur le maire, ne prenant pas part aux débats et au vote, quitte la séance et sort de la salle.

Le pouvoir de Raphaël OUGIER n'est donc pas pris en compte. Patrice MEREL rappelle au conseil municipal que l'entreprise SAS BOCH et Frères, dont le président est monsieur le maire, est titulaire de lots faisant partie du marché public relatif aux prestations de déneigement sur la station de La Plagne et sur le chef lieu et du marché public relatif aux prestations de transport de neige. Ces marchés ont été signés en 2012 et 2013, avant l'élection de monsieur le maire au conseil municipal. Les contrats sont reconductibles jusqu'en novembre 2016.

Patrice MEREL indique que monsieur le maire, pour ne pas prendre le risque d'être en situation de conflit d'intérêts, a pris un arrêté mentionnant qu'il ne peut exercer ses compétences dans l'exécution des contrats précités. De ce fait, il appartient au conseil municipal de délibérer sur l'identité de la personne chargée de remplacer monsieur le maire, et de représenter la commune dans l'exécution du contrat. Dans cette hypothèse, le membre du conseil municipal désigné sera chargé de l'exécution des marchés jusqu'à leurs termes. Monsieur le maire ne pourra lui adresser aucune instruction, et devra veiller scrupuleusement à ne prendre aucune part à l'administration des contrats.

A ce titre, pour les deux années restantes, le conseil municipal décide de désigner Gérard MONTILLET, adjoint, pour représenter la commune et remplacer monsieur le maire dans l'exécution des marchés de prestations de déneigement et de transport de neige. (Votants : 17, pour : 17)

10. MARCHÉ DE TRAVAUX CONCERNANT L'ENTRETIEN, LA MAINTENANCE, LA RÉNOVATION ET L'EXTENSION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC COMMUNAL - AUTORISATION A SIGNER LE MARCHÉ

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer le marché qui résultera de la consultation lancée pour l'entreprise qui se chargera des travaux d'entretien, de maintenance, de rénovation et d'extension de l'éclairage public de la commune. (votants : 19, pour : 19)

Questions diverses

COMMISSION CULTURE - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VERSANTS D'AIME

Evelyne Faggianelli explique qu'elle a participé à la dernière commission culture de la communauté de communes, qu'elle a trouvé fort intéressante.

Elle rappelle l'importance de proposer expositions, musique et activités culturelles aux habitants du canton, et trouve dommage de ne pas complètement adhérer à ces projets culturels. Monsieur le maire indique que la commune de Macot La Plagne n'a jamais fait obstacle aux projets de la commission culture.

Il rappelle cependant que les projets décidés par la communauté de communes entraînent un impact financier sur les contribuables et qu'il est du devoir de la part des communes membres d'étudier au plus près la manière dont est dépensé le budget de cette structure. Il indique que le contexte économique actuel est difficile et que 28% des contribuables ont des difficultés à régler leurs impôts, et demandent un échelonnement, ce qui est, selon lui, alarmant. Il est donc plus qu'important d'éviter l'augmentation des impôts locaux des habitants du canton.

Il estime que les ambitions de cette structure doivent être revues à la baisse car les contribuables n'ont plus les moyens de financer des projets très onéreux.

Evelyne Faggianelli remercie le maire pour ses précisions et comprend mieux le positionnement de la commune.

Joël Ougier Simonin souhaiterait que les sujets abordés au conseil communautaire soient présentés en conseil municipal afin que les élus de Macot La Plagne restent informés régulièrement de l'activité de la structure.

Monsieur le maire prend acte de la demande et répond que cela sera fait dès qu'il aura obtenu des informations plus claires.

L'ordre du jour étant épuisé,
monsieur le maire lève la séance à 20h00
Prochain conseil municipal,
le lundi 06 octobre 2014 à 19h00.

P ERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS 2014

N° PC	DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	TRAVAUX
07315014M1013	SP BROCHE PATRICE	ZA des Iles	entrepôt
073150M1015	SARL BMC LOISIRS	Plagne Soleil	3 chalets accolés + 1 chalet collectif

LE TRI PROGRESSE EN TARENTOISE - PAR LE SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURE MÉNAGÈRES (SMITOM)

Les chiffres

3 014 tonnes, c'est la quantité d'emballages et de papiers recyclables qui a été collectée en Tarentaise en 2013.

Depuis 2011, nous constatons une progression constante du geste de tri en Tarentaise, facilité grandement par la mise en place de conteneurs semi enterrés proposant les trois flux de déchets au même endroit : ordures ménagères, tri sélectif et verre.

En 3 ans, les tonnages recyclables collectés ont augmenté de 11%, conduisant à un taux supérieur à la moyenne nationale pour les emballages :

15.3 kg d'emballages/hab/an en Tarentaise (produit par la population permanente), alors que la moyenne nationale est à 14.7 kg d'emballages/hab/an).

Pour autant la collecte des papiers peut encore s'améliorer de 10% pour atteindre les performances nationales de recyclables collectés par habitant de 36.6 kg/hab (**35.15 kg/hab permanent/an en Tarentaise**).

Rencontrer les habitants pour les inciter au tri et au compostage

En complément des nombreuses animations scolaires, tenues de stands et sensibilisations des professionnels de station réalisées sur le territoire, une opération de communication en porte à porte d'envergure a été réalisée fin 2013 auprès des habitants.

Au cours de l'automne, quatre personnes ont été mobilisées pendant 2 mois afin de sensibiliser les habitants des communes les plus peuplées du territoire : Bourg St Maurice, Moûtiers et Aigueblanche, sur les gestes de réduction des déchets tels que le compostage, le stop pub, les consignes de tri et l'utilisation des déchèteries.

Les données par territoire

Emballages et papiers valorisés en kg/hab permanent/an en 2013 :

- CC Vallées d'Aigueblanche : 38.2
- CC Cœur de Tarentaise y compris la commune de Saint Martin de Belleville : 31.14
- **CC Versants d'Aime : 50.78**
- MI Haute Tarentaise : 31.50
- CC Val Vanoise Tarentaise : 35.8

Progression constatée sur le territoire au dernier trimestre 2013 :

- CC Vallées d'Aigueblanche : +2.7%
- CC Cœur de Tarentaise : 4%
- MI Haute Tarentaise : 11.6%

Cette opération a été organisée par le SMITOM de Tarentaise (syndicat de traitement de déchets) en collaboration avec les mairies et communautés de communes concernées (Communauté de communes de Cœur de Tarentaise (CCCT), Maison de l'intercommunalité de Haute Tarentaise (MIHT) et Communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche (CCVA)).

Au total, 3400 foyers ont ouvert leur porte afin de poser leurs questions sur la thématique des déchets et de faire part des difficultés rencontrées pour le tri des recyclables. Ces informations ont été transmises aux collectivités de collecte concernées (CCCT, MIHT et CCVA).

Le bilan de cette opération est positif grâce au bon accueil réservé par les habitants, 7 foyers sur 10 ont pu être rencontrés ce qui dénote d'un certain intérêt de la population pour cette thématique. En parallèle, une augmentation moyenne des tonnages collectés de 7.5% a été constatée au dernier trimestre sur les territoires concernés.

Les habitants faisant l'effort de trier sont remerciés pour leur participation. Grâce à eux, les tonnages de déchets recyclables collectés sont recyclés au lieu d'être incinérés en Tarentaise. Ce résultat satisfaisant a incité les élus du SMITOM de Tarentaise à renouveler cette opération sur les communes d'Aime, Bozel et Saint Martin de Belleville au cours de l'automne 2014.

RÉUNION PUBLIQUE SUR LES PRATIQUES DE JARDINAGE, LE 29 SEPTEMBRE À LA SALLE DES FÊTES D'AIME (18h15/20h30).

Le SMITOM de Tarentaise propose une réunion publique sur les pratiques de jardinage permettant d'utiliser ses déchets verts au lieu de les jeter ou de les brûler et de réduire l'utilisation de pesticides.

Mme Agofroy, paysagiste depuis 30 ans, interviendra sur les techniques de valorisation des déchets verts par le broyage, le paillage, la taille raisonnée et autres. L'utilisation de produits phytosanitaires sera également abordée, dans le but de sensibiliser et de proposer des solutions alternatives à la lutte des nuisibles tout en protégeant notre environnement.



Cette réunion est organisée en partenariat avec la commune d'Aime. Les habitants du canton sont aussi les bienvenus.



2014 est l'année européenne de lutte contre le gaspillage alimentaire et le SMITOM de Tarentaise a décidé d'apporter sa pierre à l'édifice.

Engagé depuis 2011 dans un programme local de prévention des déchets en partenariat avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), l'objectif est de réduire de 7% la quantité de déchets produits sur le territoire d'ici 2015.

Afin de lutter contre le gaspillage alimentaire, et ainsi diminuer la quantité de déchets sur le territoire, le SMITOM de Tarentaise est à l'initiative d'une « DISCOSOUPE », projet qui se multiplie partout en France : Rennes, Lyon Toulouse....

Pas de discours moralisateur mais un événement festif où chacun pourra éplucher, découper, cuisiner et déguster une soupe géante réalisée à partir d'invendus de fruits et légumes des supermarchés locaux.



Parce-que même les légumes moches ont le droit d'être mangés !

La DISCOSOUPE de Bourg Saint Maurice, une recette simple :

- des jeunes des services jeunesse de l'Intercommunalité de Haute Tarentaise et du SIVOM de Moutiers qui récupèrent les rebus de fruits et légumes
- une programmation musicale organisée par l'école de musique de l'Intercommunalité de Haute Tarentaise dans le cadre de son festival « Jazz en Tarentaise »
- l'association du Gai Logis qui nous ouvre les portes des jardins de l'Accueil et orchestre la préparation d'une soupe qui sera dégustée par tous .

Rendez-vous à Bourg Saint Maurice, le samedi 18 octobre 2014 de 15h à 18h dans les jardins de l'Accueil, montée de Pré Saint Jean, à côté de l'Eglise.

La DISCOSOUPE est un événement gratuit et ouvert à tous.

TOURNOI DE TENNIS

Le 24 aout dernier, la commune avait organisé un tournoi de tennis sur les courts de Macot chef lieu. Sous un soleil radieux, les vingt trois inscrits se sont affrontés tout au long de la journée. Les vainqueurs sont repartis avec une coupe et une casquette pour les enfants et un livre «Tarentaise 1914-1918» pour les adultes.



Catégorie 8-11 ans :

Vainqueur : DOMERGUE Raphael
Finaliste : PLAGNE Néo

Catégorie 12-17 ans :

Vainqueur : ROCHE Benjamin
Finaliste : VILLIÉ Mathis

Catégorie adultes :

Vainqueur : DEBERNARD Jean Pierre
Finaliste : VILLIÉ André
Vainqueur féminine : PEYTAVIN Sandrine

Catégorie doubles :

Vainqueurs : VIVET Fabrice / PEYTAVIN Sandrine
Finalistes : BOCH Laurent / LIZEROUX Marion

CONCOURS DE PÉTANQUES - MÉMORIAL CRÉTIER - BRYKAJLO

1er :

Bertrand CRÉTIER et son fils Simon

2e :

Mickaël PERRIÈRE et Mickaël TRAISSARD

3e :

Jean-Jacques ROBIN et Paul BROCHE

Consolante :

Sébastien ROBIN et Emmanuel MARIN

Coupe féminine

Charline ROBIN et Caroline MARIN

5e édition en mémoire de Georges CRÉTIER et Laurent BRYKAJLO. Ce concours était organisé par le comité des fêtes de Macot La Plagne dimanche 7 septembre dernier sur le terrain de pétanque de Macot chef lieu. 24 doublettes étaient inscrites.



Les vainqueurs avec Gilberte CRÉTIER et Ginette CRÉTIER, présidente du comité des fêtes.

Vendredi 03 octobre 2014, à 18h30, bibliothèque de Macot chef lieu
«Pyjama party» : Plic Crac boum wouuuuh...j'ai peur du noir.

Viens partager tes rêves et tes peurs, à la bibliothèque de Macot chef-lieu. Les équipes de la crèche de la Plagne ainsi que de la bibliothèque t'y attendent en pyjama pour s'amuser à se faire peur. Réservation obligatoire - 04.79.09.73.76

Samedi 04 octobre 2014, à partir de 20h30

Salle polyvalente de Macot chef lieu
«Petit déjeuner compris» par la compagnie des z'Allumés des Allues.
Soirée théâtre au profit de l'association des parents d'élèves de Macot chef lieu.
Entrée payante :
8 euros pour les adultes
5 euros pour les enfants de 12 à 16 ans.

Samedi 11 octobre 2014, à 18h30

Salle polyvalente de Macot chef lieu.
«Oh, loup» - Théâtre burlesque et poétique à partir de 4 ans, par la compagnie théâtre du Géant de Granit.
Gratuit - Tout public

Dimanche 19 octobre 2014, avec le groupe «Messages»

Organisé par le comité des fêtes de Macot La Plagne, en collaboration avec les vergers de Macot.
sur la place du village (repli salle polyvalente en cas de mauvais temps)
M. Emprin, ferronnier, rappelle qu'il possède toujours des outils (pelle pioche) appartenant à des habitants. Si vous lui aviez laissé ces outils pour aiguisage, lors d'une ancienne édition, vous pourrez les récupérer le 19 octobre.
Défilé des enfants, fabrication du cidre, tour de magie, sculpture sur ballons, maquillages pour les enfants, jeux....Présence également du groupe «les Cordettes».

**Festival de théâtre
«Un automne sur les planches»
Du 04 octobre au 05 novembre 2014**

Salle des fêtes d'Aime
Organisé par la maison du tourisme d'Aime Macot La Plagne.
10e édition.
Programme sur www.aime-savoie.com et www.mairie-macotlaplagne.com
Réservations : maison du tourisme d'Aime
04.79. 55.67.00 www.billetreduc.com

Informations

Voyage à l'étranger

Il est rappelé que certains pays acceptent les cartes nationales d'identité lors des voyages à l'étranger. En revanche, le **Ministère des affaires étrangères et du développement international recommande de privilégier plutôt un passeport valide** à une carte d'identité nationale portant une date de validité dépassée (même si elle est considérée comme valide par les autorités françaises).

Rappel : Le décret n° 2013-1188 du 18 décembre 2013 relatif à la durée de validité et aux conditions de délivrance et de renouvellement de la carte d'identité prévoit l'extension de la durée de validité de la carte nationale d'identité (CNI) de 10 à 15 ans (cartes délivrées entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2013).

Déclaration perte de permis de conduire ou certificat d'immatriculation

La commune de Macot La Plagne vous rappelle que vous devez adresser toute demande concernant la perte de votre permis de conduire ou de votre certificat d'immatriculation directement au guichet de la sous-préfecture de Savoie à Albertville.

Listes électorales

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie jusqu'au 31 décembre 2014 inclus. Pièces à produire : carte d'identité ou passeport/justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Toute personne ayant déménagé à l'intérieur de la commune (de la Plagne à Macot ou de Macot à la Plagne) est priée de se faire connaître en mairie pour effectuer le changement d'adresse et de bureau.

« Nous on agit là où on vit! »

La MSA soutient les projets des jeunes ruraux

Vous avez entre 13 et 22 ans ? Vous vivez en milieu rural ? Vous avez un projet original susceptible de contribuer à une meilleure insertion sociale et à l'amélioration des conditions et qualité de vie des jeunes ruraux. La MSA vous aidera avec des bourses pouvant aller jusqu'à 4500 euros.

contactez Matthieu Payer : 04 79 62 87 40
Pour toute information site internet : www.msaalpesdunord.fr
Date limite de dépôt des dossiers : 28 novembre 2014